

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 84870032.4

(51) Int. Cl.³: **E 04 B 2/78**

(22) Date de dépôt: 06.03.84

(30) Priorité: 07.03.83 ES 520380

(43) Date de publication de la demande:
12.09.84 Bulletin 84/37

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: Munoz Carcedo, Jacinto
9 Rue Maranosa
Madrid 18(ES)

(72) Inventeur: Munoz Carcedo, Jacinto
9 Rue Maranosa
Madrid 18(ES)

(74) Mandataire: Pirson, Jean et al,
c/o Bureau GEVERS SA 7 rue de Livourne Bte 1
B-1050 Brussels(BE)

(54) Perfectionnements aux systèmes d'ancrage pour panneaux de séparation.

(57) Perfectionnements aux systèmes d'ancrage pour panneaux ou parements de séparation, caractérisés en ce qu'on prévoit une ou plusieurs colonnes (1) en profilé métallique ou autre, ayant en plan une forme de préférence polygonale ou la forme d'une ligne ouverte, dont les faces, à l'endroit de leurs angles externes, portent des ailettes (A) s'étendant radialement vers l'extérieur, chacune de ces ailettes présentant un léger grossissement à l'endroit de son point de départ, ces ailettes portant de chaque côté, dans chacun de leurs deux plans latéraux, des nervures (8,9) qui forment entre elles un angle obtus, certaines nervures (9) étant centrales, d'autres (8) extérieures, ce qui donne lieu à la formation entre les paires de ces nervures, d'un espace (11) plus large à son départ et se rétrécissant jusqu'au corps central de la colonne, cette disposition permettant le montage ou emboîtement de panneaux entre deux ailettes voisines, même lorsque ces panneaux sont d'épaisseurs différentes, avec formation de cinq points d'ancrage, deux de chaque côté et un au centre.

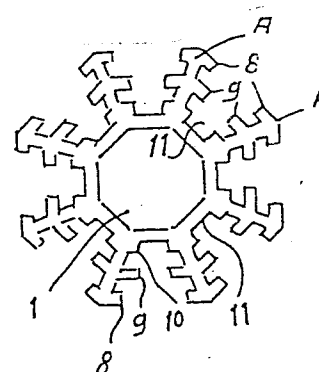


Fig. 3

"Perfectionnements aux systèmes d'ancrage pour
panneaux de séparation".

5 La présente invention est relative
à des perfectionnements aux systèmes d'ancrage ou
scellement pour panneaux de séparation ou subdivi-
sion, et au montage de ces systèmes, et elle apporte
diverses nouveautés dont l'une, la plus essentielle,
consiste en ce que, alors que jusqu'à présent, il a
été nécessaire de prévoir des colonnes comportant des
10 ailettes ne permettant l'encastrement ou emboîtement
que d'une seule largeur ou grosseur déterminée de
panneau, les ailettes des colonnes, dans le cas de
la présente invention, sont calculées pour qu'on
puisse encastrier et monter entre elles des panneaux
15 de deux types d'épaisseurs différentes, par exemple
des panneaux de 4,5 mm et des panneaux de 10 mm.

A cet effet, les colonnes portent des
ailettes comportant chacune quatre nervures pour
former quatre points d'ancrage et de calage, plus le
20 point du fond. Non seulement l'ancrage des panneaux
est possible de la manière indiquée, mais en outre,
en ayant de tels points d'ancrage, le panneau ne
pourra pas subir de mouvement indésirable quelconque,
contrairement à ce qui se passait jusqu'à présent.

25 Ces avantages et d'autres encore de
l'invention apparaîtront plus clairement de la

description suivante donnée avec référence aux
dessins annexés qui présentent un exemple de réalisation non limitatif de l'invention.

5 La figure 1 est une vue en perspective partielle d'une colonne avec ses ailettes suivant l'invention et à laquelle s'accouplent deux panneaux d'épaisseurs différentes.

La figure 2 montre des détails de la paumelle.

10 La figure 3 est une vue en plan de la colonne.

La figure 4 illustre un noyau de parachèvement.

15 La figure 5 présente un exemple de colonne avec élément de recouvrement supplémentaire.

Suivant l'invention et en se référant aux dessins, on utilise une colonne en profilé métallique ou autre 1 de forme polygonale en plan et dont les faces, à l'endroit des angles qu'elles
20 forment, portent des ailettes A s'étendant radialement vers l'extérieur, chacune de ces ailettes présentant un léger grossissement à l'endroit de son point de départ et portant des nervures de chaque côté, dans chaque plan latéral, les nervures d'un
25 côté formant un angle légèrement obtus avec les nervures prévues de l'autre côté, certaines nervures 9 étant centrales, d'autres 8 étant extérieures, ce qui donne lieu à la formation, entre les paires de nervures, d'un espace plus large à son départ
30 et se rétrécissant jusqu'au corps central 1 de la colonne; cette disposition permet le montage de

panneaux ou parements 2, 3, même s'il s'agit d'épaisseurs différentes.

De plus, on détermine, par cette disposition, quatre points d'ancrage dans le creux ou vide compris entre les ailettes et les nervures opposées, plus un cinquième point formé par le plan latéral de la colonne 1 et qui se situe au fond de l'espace formé entre les paires de nervures, de sorte que les points d'ancrage sont de cinq au total dans chaque espace 11.

Les paumelles 4 sont formées de pièces essentielles B et C coopérant entre elles, chacune de ces pièces présentant à son extrémité correspondante, une denture pouvant s'emboîter entre les ailettes de la colonne, tandis qu'à l'autre extrémité, ces pièces présentent chacune une partie creuse courbe, ces parties courbes coïncidant entre elles de manière à pouvoir introduire dans le creux ainsi formé, la tige correspondante; la denture mentionnée correspond à la zone de pression et celle-ci peut être assurée par tout moyen approprié, comme par exemple une vis ou dispositif similaire.

Les éléments de parachèvement ou faites 5 qui peuvent avoir tout aspect extérieur approprié et qui sont aussi des éléments de garniture présentent des profils saillants dans leur plan inférieur 6, ces profils pouvant s'emboîter entre les ailettes et les nervures A, 8, 9 des colonnes 1, dans les espaces 11.

Pour les cas où la colonne 1 n'est

pas un polygone fermé mais simplement une surface
courbe par exemple, on peut ajouter un élément de
recouvrement 7 qui ferme l'extérieur de la colonne
en pouvant s'emboîter d'une manière appropriée quel-
5 conque, par exemple grâce à des nervures P qui s'em-
boîtent dans des cavités H prévues aux extrémités
de la zone courbe de la colonne 1'. Cette pièce
de recouvrement 7 peut être d'un profil quelconque.

Il sera évidemment entendu que l'in-
10 vention n'est pas limitée aux détails décrits et
que bien des variantes sont possibles sans sortir
pour autant du cadre de l'invention, la fabrication
pouvant se faire en prévoyant toutes les formes,
dimensions et matières voulues.

15

20

25

30

REVENDEICATIONS.

1. Perfectionnements aux systèmes d'ancrage pour panneaux ou parements de séparation, caractérisés en ce qu'on prévoit une ou plusieurs colonnes (1) en profilé métallique ou autre, ayant en plan une forme de préférence polygonale ou la forme d'une ligne ouverte, dont les faces, à l'endroit de leurs angles externes, portent des ailettes (A) s'étendant radialement vers l'extérieur, chacune de ces ailettes présentant un léger grossissement à l'endroit de son point de départ, ces ailettes portant de chaque côté, dans chacun de leurs deux plans latéraux, des nervures (8,9) qui forment entre elles un angle obtus, certaines nervures (9) étant centrales, d'autres (8) extérieures, ce qui donne lieu à la formation entre les paires de ces nervures, d'un espace (11) plus large à son départ et se rétrécissant jusqu'au corps central de la colonne, cette disposition permettant le montage ou emboîtement de panneaux entre deux ailettes voisines, même lorsque ces panneaux sont d'épaisseurs différentes, avec formation de cinq points d'ancrage, deux de chaque côté et un au centre.

2. Perfectionnements suivant la revendication 1, caractérisés en ce que les paumelles (4) correspondantes sont formées par deux pièces (B, C) coopérant entre elles, chacune de ces pièces présentant à une extrémité, une denture pouvant s'emboîter entre les ailettes de la colonne, tandis qu'à l'extrémité opposée, ces pièces présentent chacune une partie creuse courbe,

ces parties courbes coïncidant entre elles de manière à permettre l'introduction d'une tige correspondante, la denture susdite correspondant à la zone de pression, celle-ci pouvant être assurée grâce à une vis ou dispositif similaire.

5
10
3. Perfectionnements suivant l'une ou l'autre des revendications 1 et 2, caractérisés en ce qu'on prévoit des noyaux de parachèvement (5), d'aspect extérieur quelconque comportant essentiellement dans leur plan inférieur, des profils saillants (6) pouvant s'emboîter entre les ailettes et les nervures des colonnes.

15
20
4. Perfectionnements suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisés en ce que les colonnes, en particulier, dans le cas où elles ne forment pas un profil fermé, comportent un élément de recouvrement supplémentaire (7), formé par une pièce pouvant s'encastrer entre deux ailettes ou entre les deux extrémités de la colonne grâce à ces nervures et des parties creuses correspondantes (H, P).

25

30

Fig. 1

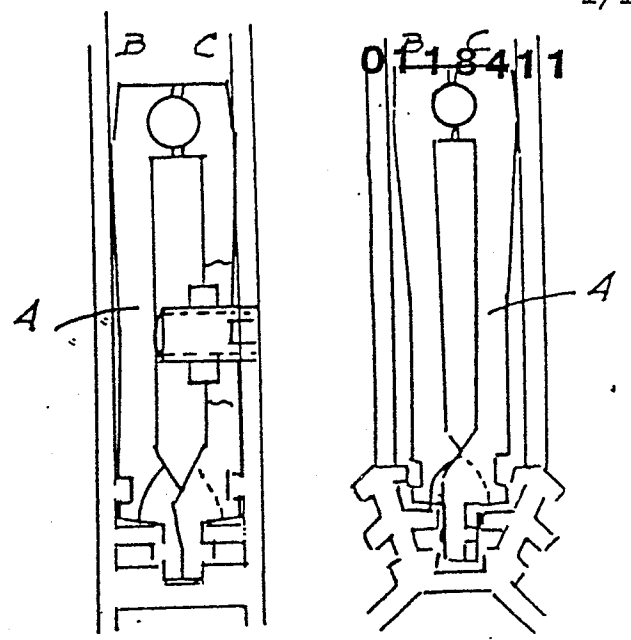
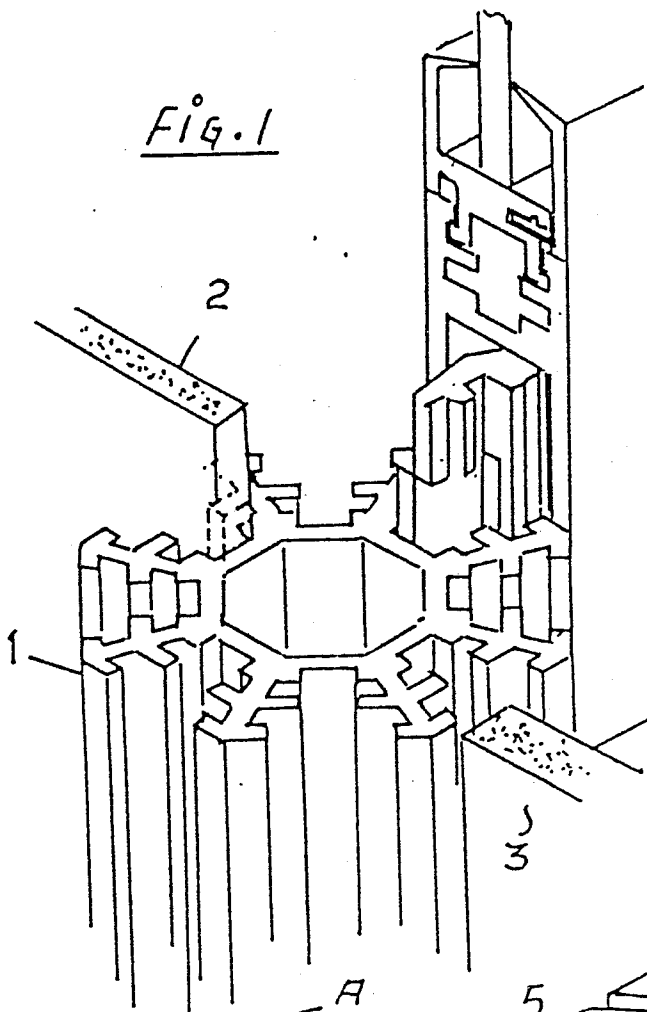


Fig. 2

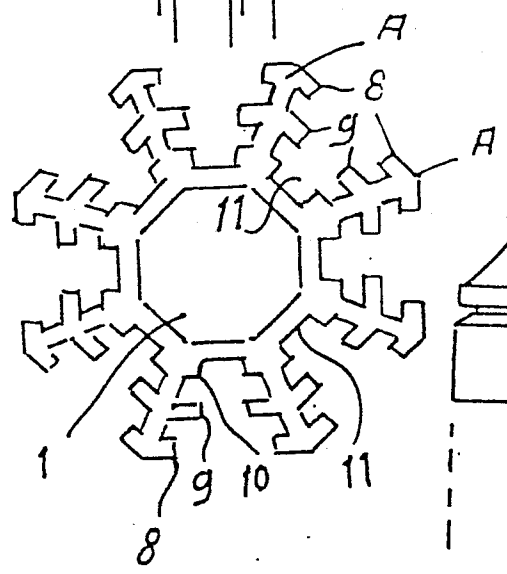


Fig. 3

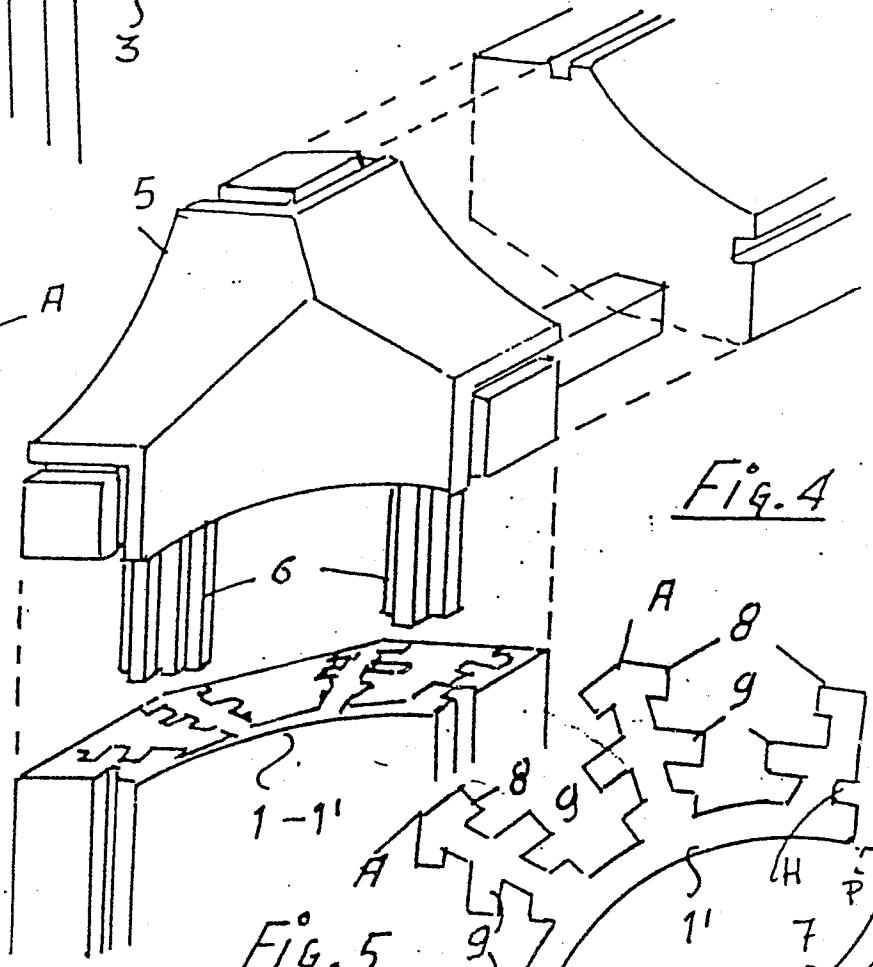


Fig. 4

Fig. 5

